

11. Glossaire

Brain storming	Méthode de recherche d'idées originales dans un groupe.
Certificat d'apprentissage	Au terme de l'apprentissage, la personne formée a droit à un certificat établi par son employeur. Le document doit indiquer au moins la profession apprise et la durée de la formation professionnelle initiale.
Compétences opérationnelles	Expression regroupant les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Les compétences professionnelles permettent aux personnes qualifiées de résoudre de manière indépendante et efficace les tâches et les problèmes qui se présentent dans leur champ professionnel. Grâce aux compétences méthodologiques, elles savent s'organiser et mettre en œuvre les stratégies adéquates. Quant aux compétences personnelles et sociales, elles les rendent capables d'entretenir des relations harmonieuses et d'être à la hauteur des situations de communication au sein de l'entreprise.
Cours interentreprises (CIE)	Complètent la formation dispensée dans l'entreprise et à l'école professionnelle; ils sont en règle générale mis sur pied par les organisations du monde du travail.
Dossier de formation	Recueil des rapports d'apprentissage. Le dossier de formation sert d'ouvrage de référence à la personne en formation. En le consultant, le / la formateur/trice mesure l'évolution de la formation, l'intérêt pour la profession et l'engagement personnel dont fait preuve l'apprenti-e.
Ecole professionnelle	Dispense la formation scolaire aux personnes en formation, à savoir un enseignement professionnel et un enseignement de culture générale. Les écoles professionnelles offrent par ailleurs des cours facultatifs et des cours d'appui.
Entreprise formatrice (formation initiale en entreprise)	Dispense la formation à la pratique professionnelle. L'entreprise formatrice engage la personne à former et conclut avec elle le contrat d'apprentissage.
Examen final	(Auparavant examens de fin d'apprentissage EFA) – fait partie de la procédure de qualification. Il a lieu vers la fin de la formation professionnelle initiale.
Formateurs et formatrices en entreprise	Transmettent aux apprenti-e-s la partie pratique de la formation initiale. D'autres spécialistes employés par l'entreprise peuvent aussi être chargés de dispenser une partie de la formation pratique.
Formation professionnelle initiale	(Aussi nommée apprentissage) – permet de transmettre et d'acquérir les capacités et aptitudes, les connaissances et la dextérité nécessaires à l'exercice d'une profession. Elle se déroule dans trois lieux: l'entreprise formatrice, le centre de cours interentreprises et l'école professionnelle.
Lieux de formation	Voir rubrique Formation professionnelle initiale.
Loi sur la formation professionnelle (LFPPr)	C'est la plus importante base légale; elle comprend les dispositions de la Confédération sur la formation professionnelle initiale (apprentissage), la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles.
Mind map	(Appelée carte cognitive en français) – méthode permettant de représenter ses pensées de manière structurée.
Ordonnances de	(Aussi nommées ordonnances sur la formation professionnelle initiale,

formation	<p>auparavant règlements d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage) – définissent les éléments fondamentaux de chaque profession, en particulier</p> <ul style="list-style-type: none">• l'objet et la durée de la formation initiale• les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle• les objectifs et les exigences de la formation scolaire• l'étendue des contenus de la formation et les parts assumées par les lieux de formation• les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés
Organisations du monde du travail (OrTra)	<p>Dénomination collective désignant à la fois les associations professionnelles et faïtières, patronales et syndicales, ainsi que d'autres organisations actives dans le domaine de la formation professionnelle.</p>
Plan de formation	<p>Il accompagne l'ordonnance de formation et définit la forme concrète de la formation.</p>
Procédures de qualification (PQ)	<p>Permettent de vérifier si une personne dispose des compétences fixées dans l'ordonnance de formation et peut ainsi exercer la profession apprise. La principale procédure réside dans l'examen final organisé à la fin de la formation initiale.</p>
Programme de formation de l'entreprise	<p>Elaboré en règle générale par l'organisation du monde du travail (OrTra) et existe dans certaines professions où le plan de formation ne se prête pas à la formation pratique en entreprise.</p>
Rapport d'apprentissage	<p>Les personnes en formation y décrivent régulièrement les travaux importants accomplis, les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise, et approfondissent la réflexion au sujet de leurs compétences opérationnelles. Les rapports d'apprentissage constituent la partie la plus importante du dossier de formation.</p>
Rapport de formation	<p>Le niveau de la formation atteint y est consigné à l'occasion des entretiens périodiques structurés entre le formateur ou la formatrice et la personne en formation. La tenue du rapport de formation est obligatoire.</p>
Titres délivrés à l'issue de la formation professionnelle initiale	<p>Il existe trois titres possibles délivrés à l'issue de la formation professionnelle initiale: attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), certificat fédéral de capacité (CFC) et certificat fédéral de maturité professionnelle (MP).</p>